

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

Des guadeloupéens caribéens pensent la Guadeloupe et le Monde

NEUVIÈME ANNÉE N°1029 DU 30 AVRIL 2014

1801/2014 : 213^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

2014

ANNÉE DES CHÔMEURS ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE



LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 10

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 14

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 17

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 19

L'AGENDA page 20

Nombre de pages :23

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :

22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : **José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila;**

wesleyAminata.

SUIVEZ NOUS SUR : **LE WEB ; FACEBOOK ; TWITTER.**

2 LA NATION N° 1029/ MERCREDI 30 AVRIL 2014

REPENSER LES MODÈLES DE DÉVELOPPEMENT DANS LA CARAÏBE

Après les indépendances, conformément aux attentes croissantes des citoyens, les décideurs caribéens ont cherché un modèle de développement adapté pour parvenir à des taux de croissance élevés et à de meilleures conditions de vie. La région a adopté divers modèles de développement, allant de l'industrialisation basée sur des intrants de technologies importés à des modèles donnant la priorité au tourisme et autres services dans le cadre d'un régionalisme ouvert associant intégration régionale et compétitivité des exportations de biens et services commerciaux. Il est évident que la région a progressé pendant la période ayant suivi l'indépendance, un certain nombre de pays ayant atteint un statut de pays à revenu intermédiaire . L'amélioration des résultats scolaires, y compris l'augmentation de diplômés du secondaire et du supérieur , l'amélioration des services de soins de santé et des niveaux de nutrition plus élevés, parmi d'autres indicateurs, traduisent ces progrès. Néanmoins, la région demeure confrontée à d'importants défis de développement liés au ralentissement de la croissance de la productivité pendant la dernière décennie, à une faible compétitivité à l'exportation dans certains secteurs, à l'augmentation des déficits budgétaires et à l'endettement auxquels s'ajoute une exposition aux risques liés aux catastrophes naturelles et au changement climatique. Ces difficultés ont entraîné une croissance limitée du revenu par

habitant, entravant la réduction de la pauvreté. De plus, la faible compétitivité des exportations a engendré un déséquilibre chronique de la balance des paiements, qui se reflètent dans les déficits structurels des comptes courants dans de nombreux pays, aggravant ainsi les contraintes en devises et la capacité d'importer des intrants intermédiaires et de la technologie pour alimenter la croissance économique et un déficit des comptes publics . De même, sur le plan social, la région a enregistré des inégalités croissantes ainsi qu'une criminalité en augmentation dans de nombreuses sociétés de la région. Les acquis du développement des dernières décennies sont aujourd'hui menacés à moins que des réformes radicales soient mises en place pour relever ces défis. Il faut donc repenser l'approche du développement afin de garantir la continuation de l'amélioration des conditions de vie et la réduction des inégalités territoriales.

AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

UNE ENTITÉ UNIQUE POUR GOUVERNER L'EAU

Une table ronde sur le thème de l'eau s'est tenue hier au Gosier, à l'initiative du président du Conseil général. La création d'une structure unique de production d'eau et l'amélioration des centres de traitement existants ont été actées. L'objectif était dans un premier temps de parer aux difficultés du court terme, « au-delà des dispositions prises par l'Etat en instaurant des tours d'eau ». Il s'agissait d'envisager les modalités techniques et financières, qui permettront d'améliorer sensiblement la situation des consommateurs. Un Plan d'urgence a ainsi été adopté hier. Il devrait permettre de résoudre les difficultés sur les dix prochaines années. L'Office de l'Eau, dont Jacques Gillot est aussi le président,

envisage la mise en place d'une nouvelle usine de production pour desservir le Moule, Lamentin et Cap Excellence. Il envisage aussi l'alimentation en eau du Lamentin depuis le réseau de la collectivité départementale et le renforcement de l'usine de traitement de Prise d'Eau. Le coût total de ce Plan d'urgence a été évalué à 3 millions d'euros. L'exécutif départemental entendait également convaincre l'ensemble des collectivités de créer d'un syndicat unique de production d'eau potable. Un syndicat unique implique, par ailleurs, « une harmonisation tarifaire du service public de l'eau en Guadeloupe ». Aussi, le principe a été acté hier par les participants. Un cabinet a été chargé d'une étude de faisabilité. À partir du 5 mai, des questionnaires vont être adressés aux élus, aux services de l'eau, aux maîtres d'ouvrages ou encore aux associations d'usagers. Le public n'est pas oublié et sera également interrogé à travers des plateformes d'échanges. D'ici la fin du mois prochain, une étude comparative des structures existantes, les modalités de concertation et les résultats de l'enquête seront publiés. Puis, au mois de juillet, le cabinet proposera des modes de gouvernance et deux périmètres techniques et administratifs de la future structure. Enfin, en octobre prochain, l'ensemble des collectivités délibéreront sur l'ensemble de ces éléments.

ÉCONOMIE , SOCIAL , SCIENCES, TECHNOLOGIE

LE DÉBAT SUR L' EURO FORT RECOMMENCE

À l'approche des élections européennes, le débat resurgit en France sur la surévaluation de la monnaie unique. De plus en plus d'industriels se plaignent d'être pénalisés à l'exportation. Faut-il contenir l'euro ? La BCE semble vouloir aller dans ce sens. Mais rien ne dit que cela résoudrait le défi de la balance commerciale française. C'est reparti de plus belle ! La vieille antienne de l'euro fort, source de tous les maux pour nos entreprises, fait son retour. Alors que la monnaie unique évolue autour de 1,40 dollar, leaders politiques et industriels s'unissent pour dénoncer les méfaits de son renchérissement sur les exportations des entreprises tricolores. Récemment, à leur plus grande joie, ils ont même reçu l'appui du président de la Banque centrale européenne (BCE), Mario Draghi. A Washington, en marge de la réunion des ministres des Finances du G20 mi-avril, ce dernier n'a-t-il pas explicitement indiqué qu'une poursuite de la hausse de la monnaie unique déclencherait des

nouvelles mesures d'assouplissement monétaire, conventionnelles ou non ? Un constat immédiatement salué par le ministre des Finances, Michel Sapin, qui relevait de son côté le renchérissement de plus de 10 % de l'euro face au dollar depuis l'été 2012. Sauf que les préoccupations du banquier central sont différentes de celles des patrons d'entreprise français. Elles concernent au premier chef les risques de déflation dans la zone euro. Arnaud Montebourg, le tout nouveau ministre de l'Economie, pour qui l'« euro fort » sape les efforts de redressement de la compétitivité des entreprises françaises peut néanmoins apprécier. Il est vrai qu'à l'approche des élections européennes, la rhétorique est dans l'air du temps. Que dire pour la Guadeloupe qui est un supermarché ?

L' UGTG A RENCONTRÉ TOTAL

Mardi 28 avril selon le site internet de L' UGTG , « une délégation de l'UGTG a rencontré la direction de TOTAL dans le conflit qui oppose Jocelyn PINARD à cette compagnie pétrolière, en présence des représentants de la Direction du Travail. La preuve est faite. Il n'y a aucun doute : TOTAL a violé le code du travail et escroqué les salariés de la station de Valkanaers. En effet, en 2001, La station TOTAL de Valkanaers à Gourbeyre est liquidée. Le fonds de commerce et les contrats de travail des 11 salariés auraient dû être transférés au propriétaire du fonds, en l'occurrence TOTAL, en vertu des dispositions de l'article L122-12 ancien du code du travail. TOTAL s'y oppose en déclarant la ruine du fond de commerce. Or, cinq ans plus tard, TOTAL remet en service la station de valkanaers. Dès lors, Il n'y a jamais eu de ruine du fonds de commerce mais cessation temporaire d'activité. En conséquence, les licenciements prononcés sont nuls et TOTAL devait réintégrer, indemniser les 11 salariés sur la période 2001-2005. TOTAL n'en fera rien malgré plusieurs interpellations. Aujourd'hui encore, TOTAL continue à déclarer que le fonds de commerce était ruiné et cela au mépris des dispositions du code du travail ; d'autant plus alors qu'elle a remis, elle-même, ce fonds en activité. Travailleurs, Peuple de Guadeloupe PARTICIPONS MASSIVEMENT • A TOUTES LES ACTIONS POU FÈ TOTAL RÈSPÈKTÉ TRAVAYÈ GWADLOUP ; • A LA MOBILISATION KONT PWOFITASYON JEUDI 15 MAI 2014 ».

LA POSTE RENOUVELLE SA POLITIQUE DE LOGEMENT SOCIAL

La Poste et l'ensemble des syndicats ont signé, le 7 avril, un nouvel accord pour favoriser le logement social des postières et des postiers pour la période 2014-2016. Applicable depuis le 1er janvier dernier, ce troisième accord, précise La Poste, « complète et améliore les précédents accords signés en 2006 et 2011 ». Un accord sur la politique du logement social a été conclu, le 7 avril 2014, entre la direction de La Poste et l'ensemble des syndicats (CFDT, CFTC, CGT, CGC-Unsa, FO et SUD), dont l'objet, précise son préambule, est d'« améliorer la qualité de vie des postiers et des postières en contribuant à une meilleure conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle ». Cette politique se traduit, d'une part, par une revalorisation et un renforcement des aides versées au personnel débutant et, d'autre part, par un accès facilité des personnels au logement locatif et en accession sociale à la propriété. Des aides sont également accordées pour soutenir les postiers en difficulté et en cas de mobilité. Au global, précise la direction dans un communiqué du 14 avril, La Poste « pourra ainsi loger près de 2600 nouvelles familles de postiers dans un logement social, et faire bénéficier 8000 postiers d'aides diverses au logement ».

SANTÉ

CE QUE LA SANTÉ PEUT TIRER DES BIG DATA

Les big data font désormais partie du panorama de très nombreux secteurs d'activité. Si les principales innovations qui ont vu le jour ont concerné majoritairement le domaine du marketing, d'autres usages commencent à émerger dans une multitude de secteurs. Par exemple, comme nous l'avons vu récemment, tout l'écosystème de l'industrie automobile - depuis les constructeurs jusqu'aux conducteurs, en passant par les concessionnaires, les garagistes et les fournisseurs de contenus mobiles - est concerné par l'exploitation des big data. Un autre secteur est aujourd'hui à la pointe de la création de ces nouveaux usages : la santé. A l'instar de l'automobile, ces innovations sont liées à un autre phénomène à l'origine de la croissance des big data : l'internet des objets. La presse s'est largement fait l'écho de la palette de nouveautés -

nombre d'entre elles présentées au CES de Las Vegas - dans le domaine du « Quantified Self » ou de la quantification de soi : santé connectée, hygiène de vie et entretien du corps, surveillance de l'évolution d'une pathologie, etc. Ce phénomène prend sa source dans le principe simple qu'on ne peut améliorer que ce que l'on peut mesurer. Dans le passé, le seul indicateur mesuré régulièrement par les individus était le poids. Mais depuis deux ans, on assiste à une véritable explosion du nombre de dispositifs connectés qui nous permettent de mesurer notre rythme cardiaque, notre niveau de stress, les calories brûlées, la distance parcourue lors d'un jogging, etc. Combinée à des applications mobiles qui collectent ces données et les présentent de manière conviviale, ces dispositifs offrent une image précise de notre état de santé. Et grâce aux big data, tout un chacun est en mesure de comparer ses propres données avec celles d'autres utilisateurs, afin de se situer par rapport au reste de la population. Si la vague du Quantified Self s'adresse en premier lieu aux personnes en bonne santé, les big data n'oublie pas ceux qui souffrent de pathologies, notamment le diabète ou les problèmes cardiaques. Dans ce domaine également, les progrès récents sont spectaculaires. L'objectif étant d'améliorer le confort de vie des patients, ainsi que le suivi de la pathologie et de la qualité du traitement. Par exemple, il existe aujourd'hui trois types de stimulateurs cardiaques (« pacemakers ») : si le dispositif de base régule l'activité cardiaque, d'autres plus évolués récupèrent des données, consultables par le cardiologue lors des consultations. La dernière génération de pacemakers est même connectée : ils envoient en temps réel à l'hôpital ou au médecin des données qui permettent de réagir rapidement en cas d'anomalie ou tout au moins de contrôler à distance l'état de santé du malade. Même si le service n'existe pas encore, on peut imaginer aisément que dans un avenir proche, le médecin sera en mesure d'envoyer une ambulance s'il détecte un problème en temps réel. Dans le même esprit, les nouveaux lecteurs de glycémie utilisés dans le cadre des traitements contre le diabète permettent bien sûr de mesurer le taux de glucose du patient, mais également de réguler les injections d'insuline via un contrôle régulier supervisé par le médecin. Là encore, les dispositifs permettent de collecter des données, de les analyser et de les présenter de manière intelligible, et en croisant ces informations avec d'autres, de détecter d'éventuelles anomalies, tout en améliorant les modèles et les algorithmes d'analyse au fil de l'eau. De son côté, la recherche médicale a de tous temps été basée sur

l'analyse d'importants volumes de données. Les tests cliniques sont des études scientifiques permettant de mesurer l'efficacité et la tolérance d'un médicament en conditions réelles, en comparant la réaction des patients soumis ou non au traitement. Mais avec la multiplication des dispositifs de Quantified Self, il est aujourd'hui possible de réaliser ces tests sans obliger le « cobaye » à s'enfermer trois jours dans un hôpital : la mesure du rythme cardiaque, de la température du corps, etc. peut être réalisée à distance, ce qui forme un plus pour le confort des patients et rend même l'étude plus réaliste puisque les patients peuvent vaquer à leurs occupations habituelles. Enfin, on a beaucoup parlé récemment des limites du système mis en place par Google pour détecter des pandémies (« Google Flu »). Un article du Guardian a jeté un pavé dans la mare des big data en démontrant les limites d'un système basé uniquement sur les recherches des internautes. Si l'idée était intéressante, la réalisation du projet s'est révélée quelque peu simpliste. En revanche, d'autres initiatives comme celles du CDC (Center for Disease Control) aux Etats-Unis ou le Réseau Sentinelles en France sont basées sur la réalité du terrain et tirent parti d'informations remontées par les professionnels de santé. Elles prouvent surtout que la collecte des données est une chose et leur analyse en est une autre. Ceci traduit l'un des plus importants débats concernant l'analytique : bien que les machines soient très utiles pour traiter des volumes de données qui ne cessent de croître, toute la valeur ajoutée de l'analyse provient principalement du travail des experts métiers, qui, maîtrisant toutes les subtilités d'un domaine particulier, sont les seuls capables de dégager de ces masses innombrables de données une véritable connaissance. L'élément humain a encore de beaux jours devant lui, surtout s'il est en bonne santé .

RUBRIQUE PREPARÉE PAR LA RÉDACTION

AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES

MOSCOU ET TÉHÉRAN S'ALLIENT FACE AUX SANCTIONS OCCIDENTALES

L'Iran et la Russie négocient actuellement une transaction énergétique d'environ 10 milliards de dollars. Washington s'inquiète face à ces deux pays qui, tout en étant soumis aux sanctions occidentales, approfondissent et élargissent leur coopération. Ce rapprochement pourrait en effet atténuer les mesures de restriction économique que l'Occident fait peser contre eux, écrit mercredi 30 avril le quotidien Nezavissimaïa gazeta. Le ministre russe de l'Énergie Alexandre Novak a rencontré dimanche à Téhéran son homologue iranien Hamid Chitchian, et a même été reçu par le président Hassan Rohani - ce qui témoigne du haut statut de cette visite. D'après le site iranien Press-TV, Novak a déclaré à Rohani que le président russe Vladimir Poutine accordait une attention particulière au renforcement des relations avec l'Iran, sachant qu'il contrôle personnellement la mise en œuvre des accords signés avec l'Iran à Bichkek en septembre 2013. La transaction évoquée au ministère de l'Énergie prévoit un échange de pétrole iranien contre les compétences techniques russes : Téhéran va fournir des hydrocarbures à la Russie, et Moscou construira en Iran des centrales thermiques et des barrages, des réseaux de lignes à haute tension et exportera aux Iraniens 500 MW d'électricité. Selon les estimations du Wall Street Journal, le montant de la transaction serait compris entre 8 et 10 milliards de dollars. L'ambassadeur d'Iran en Russie Mehdi Sanai a confirmé la volonté de Téhéran d'acheter de l'électricité en Russie, de construire de nouvelles centrales et de reconstruire deux centrales existantes avec l'aide de spécialistes russes. Les détails du contrat n'ont pas été dévoilés. Cependant, l'Iran a exprimé à plusieurs reprises son intérêt pour la construction conjointe de raffineries, l'électrification des voies ferroviaires du pays, les investissements de la Russie dans l'exploitation des gisements de gaz, la coopération dans la construction automobile et l'achat de rails. Tout cela en échange du pétrole. Rokneddin Javadi, directeur de la Compagnie pétrolière nationale iranienne, avait par ailleurs déclaré le 6 avril à l'agence MEHR que Téhéran et Moscou négociaient un projet de transfert

réversif de pétrole du sud vers le nord du pays. Mais aucune date de lancement n'a encore été convenue. Tous les terminaux d'exportation se situent dans le golfe Persique et tous les plus grands gisements de la République islamique sont également au sud. Le pétrole sera acheminé en Russie par les ports de la mer Caspienne. Les analystes ne sont pas convaincus que les capacités techniques des ports caspiens, notamment du plus grand terminal Neka, permettront de fournir les 500 000 barils par jour souhaités par Moscou. En échange l'Iran recevrait des produits alimentaires russes - en particulier des céréales - et d'autres marchandises, notamment des équipements techniques. Le montant de la transaction pourrait dépasser 20 milliards de dollars selon le New York Times. Washington tire déjà la sonnette d'alarme : le volume des exportations de pétrole brut pourrait dépasser la limite des 1 million de barils par jour imposés à l'Iran par le groupe des Six dans un accord intermédiaire. La stratégie de l'administration Obama pour sanctionner la Russie est confrontée à de nouvelles difficultés : la coopération entre la Russie et l'Iran pourrait amortir l'efficacité des sanctions contre l'Iran, écrit la revue américaine. Or ces sanctions avaient prouvé leur efficacité en forçant Téhéran à s'asseoir à la table des négociations sur son programme nucléaire. L'administration dénonce une violation du régime de sanction - mais le Trésor américain lui-même n'est pas persuadé que cette transaction l'enfreint réellement. La Russie travaille activement au rétablissement de ses relations avec l'Iran depuis la signature entre les Six et l'Iran d'un accord intermédiaire sur son programme nucléaire en novembre 2013. Il s'est avéré que d'un côté, Téhéran était prêt pour un accord à part entière et, de l'autre, que les pays occidentaux s'activaient plus que jamais pour établir le contact avec ce pays riche en hydrocarbures. Selon le WSJ, les contacts se sont activés après l'adoption de sanctions contre la Russie suite aux événements en Crimée. Bien sûr, la Russie n'a pas l'intention de perdre son partenaire traditionnel, avec lequel elle a coopéré après la révolution islamique de 1979, quand le régime des ayatollahs avait refusé l'accès aux hydrocarbures à plusieurs pays occidentaux, et qu'elle a soutenu depuis 2006 après l'adoption des premières sanctions internationales contre Téhéran. Les échanges commerciaux entre la Russie et l'Iran s'élèvent actuellement à près de 5 milliards de dollars par an, rapporte Press-TV. Cependant, les deux pays sont persuadés qu'ils pourraient être quadruplés. C'est-à-dire jusqu'à 20 milliards de dollars - la somme qui offusque tant Obama.

L'ALLIANCE BOLIVARIENNE POUR LES PEUPLES DE NOTRE AMÉRIQUE INTERVIENT

Les pays membres de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de Notre Amérique-Traité de commerce des peuples (ALBA-TCP) ont pris connaissance avec préoccupation des révélations alarmantes de l'agence de presse étasunienne Associated Press (AP), sur la création secrète d'un « twitter cubain », destiné à provoquer un climat d'instabilité en République de Cuba, un projet conçu, financé et exécuté par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), ce qui a été confirmé par les porte-parole de la Maison-Blanche et du Département d'État, ainsi que par l'administrateur de l'USAID en personne au cours d'une audience du Sénat, et rejeté par plusieurs secteur de la société de ce pays. L'ALBA-TCP condamne ce nouveau projet subversif, d'ingérence et illégal contre nos peuples, exécuté avec toutes les caractéristiques d'une opération secrète, qui constitue une violation flagrante du Droit international et de la souveraineté nationale de Cuba, et mené avec l'objectif délibéré de créer des situations de déstabilisation afin de renverser l'ordre politique, économique et social de ce pays. Par ailleurs, elle constate qu'il y a eu violation des réglementations internationales relatives à l'utilisation des messages Spam, à la confidentialité de l'information et des communications personnelles, à travers l'obtention illégale d'informations sur des usagers cubains, ainsi que l'envoi massif de messages SMS sur leur téléphones portables, à leur insu et sans leur consentement préalable. L'Alliance rejette énergiquement l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC) pour créer une plateforme dans le but de fournir des services de télécommunications illégaux vers Cuba depuis l'étranger, par l'intermédiaire d'un vaste réseau de sous-traitants privés, de sociétés écrans, de serveurs informatiques et de comptes bancaires dans divers pays pour masquer la participation directe des agences gouvernementales des États-Unis dans cette opération. L'ALBA-TCP, qui a eu connaissance de pratiques similaires contre d'autres gouvernements légitimes et démocratiquement élus parmi ses États membres, exige la cessation immédiate de ces opérations illégales et immorales ; souligne que la coopération internationale est la

seule voie pour assurer l'utilisation pacifique et légitime des NTIC au service du développement et du bien-être des peuples ; se solidarise avec la République sœur de Cuba et condamne énergiquement cette nouvelle opération subversive, et demande la coopération des pays dont le territoire a été utilisé de manière illicite par l'USAID pour agresser Cuba.

EGYPTE

L' EGYPTE FACE À UN TOLLÉ INTERNATIONAL

Après les condamnations de nombreuses capitales occidentales, ce fut au tour, hier, de la haut-commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, Navi Pillay, de se dire scandalisée par les peines capitales prononcées à l'encontre de 683 partisans présumés du président islamiste destitué Mohamed Morsi. Lundi, la Maison-Blanche a condamné avec force les nouvelles 683 condamnations à mort, jugées "totalement incompatibles avec les obligations de l'égypte en matière de droits de l'homme", et appelé les autorités à les annuler. A l'instar de Londres et Paris, le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, s'est dit pour sa part "préoccupé", estimant que ces condamnations "ne semblent clairement pas respecter les règles de base d'un procès équitable." Hier, la Haut-commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, Navi Pillay, s'est dite scandalisée par les condamnations à mort de 683 partisans présumés du président islamiste destitué Mohamed Morsi, dont le chef des Frères musulmans, un mois après un premier procès de masse expéditif similaire. "Il est scandaleux que pour la deuxième fois en deux mois, la sixième chambre du tribunal de Minya ait imposé la peine de mort à un nombre considérable de prévenus après des jugements de façade", a affirmé Mme Pillay, dans un communiqué, un jour après l'annonce des verdicts. "Il est grand temps que l'Égypte prenne sérieusement ses engagements en matière de droits de l'homme", a-t-elle ajouté. "La peine de mort ne peut être appliquée que pour les crimes les plus graves et lorsque les garanties les plus strictes d'un procès équitable sont assurées", a-t-elle souligné. Face à ce tollé international, l'ambassade d'Égypte à Washington a répondu que la justice égyptienne était indépendante et que ces condamnations étaient susceptibles d'être interjetées en appel. Ceci étant, le juge unique du tribunal de Minya, Saïd Youssef Sabry, qui avait déjà prononcé 529 peines capitales le 24 mars, en

a commué lundi 492 en prison à vie sans explications. Le jugement du 24 mars, après une seule journée d'audience, avait été dénoncé par l'ONU comme "sans précédent" dans l'histoire récente du monde, en "violation du droit international et des droits de l'homme." Selon les experts, les nouvelles 683 condamnations à mort, comme les 37 restantes du précédent procès, devraient être annulées en appel ou en cassation pour la grande majorité, tant la procédure et les droits les plus élémentaires de la défense ont été bafoués. Le verdict de mars n'avait néanmoins pas provoqué d'émoi en Égypte, illustrant le climat extrêmement délétère qui y règne. En effet, une large majorité de la population, à l'unisson des médias quasi unanimes, avait applaudi à la répression implacable menée contre les islamistes par le gouvernement installé et dirigé de facto par l'armée après qu'elle eut destitué, le 3 juillet, Mohamed Morsi, seul président jamais élu démocratiquement en Égypte. Plus de 1 400 manifestants pro-Morsi ont été tués en dix mois et plus de 15 000 de ses partisans emprisonnés.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

ASIE

Les places asiatiques évoluent en ordre dispersé ce matin, après le statu quo de la Banque du Japon à l'issue de sa réunion de politique monétaire, et en attendant la décision de la Fed ce soir. A Tokyo, le [Nikkei 225] avance de 0,1% après une pause la veille pour cause de jour férié. Outre le statu quo monétaire, la BoJ a fait un point sur les perspectives d'activité et d'inflation dans l'archipel, scrutées de près par le marché. La BoJ s'attend désormais à une hausse de l'indice CPI (hors alimentaire) de 3 à 3,5% lors de l'exercice 2014 (contre 2,9 à 3,6% en janvier) puis de 1,9 à 2,8% en 2015 (contre 1,7 à 2,9% auparavant). Concernant l'activité, la BoJ anticipe une moindre croissance cette année avec un PIB attendu en hausse de 0,8 à 1,3% contre une précédente fourchette allant de 0,9 à 1,5%. L'activité dans le secteur manufacturier nippon s'est par ailleurs contractée en avril pour la première fois depuis février 2013, les entreprises ayant réduit leur production juste après le relèvement de la TVA intervenu le 1er avril. Ailleurs en Asie, Séoul recule de 0,15% tandis que Hong-Kong perd 1,3% et Taiwan redonne 0,9%.

A l'inverse, le Strait Times Index rebondit de 0,8% à Singapour alors que Sydney termine quasi stable.

ÉTATS UNIS

Wall Street a fini dans le vert ce mercredi soir, malgré les chiffres décevants du PIB américain pour le 1er trimestre. Le communiqué monétaire de la Fed, publié plus tôt dans la soirée, a dévoilé, sans surprise, une nouvelle réduction des achats d'actifs, de 10 Mds\$. Du côté des sociétés, les publications trimestrielles se poursuivent outre-Atlantique, avec notamment eBay et Twitter dont les titres s'affichent en nette baisse à Wall Street aujourd'hui... Le Dow Jones a clôturé en hausse de 0,27%, sur un nouveau record historique, à 16.581 pts, le Nasdaq a repris 0,27% à 4.114 pts, et le S&P500 a gagné 0,30% à 1.884 pts. La Fed a publié son communiqué monétaire suite à la réunion FOMC qui s'est tenue hier et aujourd'hui. Sans surprise, la banque centrale américaine annonce une poursuite du "tapering" (baisse des achats d'actifs) de 10 Mds\$. Les achats d'actifs passent ainsi à 45 Mds\$ par mois, contre 55 Mds\$ précédemment. Ils se composeront donc, à partir du 1er mai, de 25 Mds\$ d'emprunts du Trésor de maturité longue et de 20 Mds\$ de MBS (titres adossés à des créances hypothécaires) émis par les agences. Le taux des Fed funds reste de son côté inchangé. Pour l'évolution de sa politique monétaire, la Fed va continuer à évaluer un large champ d'informations (évolution du marché du travail, inflation, développements financiers...) dans le cadre d'une approche qualitative de la santé de l'économie américaine. Lors de la précédente réunion, la banque centrale américaine avait annoncé un changement dans la stratégie de guidage des anticipations avec l'abandon des seuils quantitatifs et le passage à une évaluation qualitative plus générale. La Fed estime qu'il sera probablement approprié de maintenir l'objectif actuel du taux des Fed funds longtemps après la fin du programme d'achats d'actifs, les conditions économiques pouvant justifier le maintien, pendant une certaine période, des taux bas, même lorsque l'emploi et l'inflation seront proches des niveaux conformes au mandat de la banque. Les 9 membres du FOMC ont voté "pour" ces nouvelles mesures.

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé dans le désordre mercredi, les investisseurs jouant la carte de la prudence après la publication

des chiffres du produit intérieur brut américain. À Paris, le CAC 40 a terminé en baisse de 0,23% (10,29 points) à 4.487,39 points. Le Footsie britannique a avancé de 0,15% et le Dax allemand a pris 0,2%, tandis que l'indice EuroStoxx 50 a perdu 0,32% et le FTSEurofirst 300 a cédé 0,05%. Alstom, suspendu depuis vendredi, a fini en très forte hausse (+9,33%) après la reprise de la cotation. Orange s'est de son côté adjugé 4,24% après un relèvement de recommandation de Barclays. À la baisse, on retrouve BNP Paribas ou encore Lafarge qui ont cédé respectivement 3,2% et 1,99%. BNP a prévenu mercredi qu'un litige avec les autorités américaines au sujet de paiements impliquant des pays sanctionnés par les Etats-Unis pourrait se traduire par une pénalité financière importante, supérieure à une provision de 1,1 milliard de dollars déjà constituée fin 2013.

CHANGE

L'euro s'affichait en légère hausse mercredi face à un dollar fragilisé par une croissance américaine plus faible que prévu dans un marché digérant des décisions sans surprise de la banque centrale américaine (Fed). Vers 21H00 GMT, la monnaie unique européenne valait 1,3866 dollar contre 1,3811 dollar mardi à la même heure. L'euro se stabilisait face à la monnaie nippone, à 141,73 yens, contre 141,75 yens la veille au soir. Le dollar perdait du terrain face à la devise japonaise, à 102,19 yens, contre 102,64 yens mardi soir. Le billet vert a été affecté mercredi par l'annonce d'un fort ralentissement du PIB américain au premier trimestre, qui n'a progressé que de 0,1% en rythme annualisé après une expansion de 2,6% au quatrième trimestre 2013. Vers 21H00 GMT, la livre britannique reculait un peu face à l'euro, à 82,17 pence pour un euro et progressait face au billet vert, à 1,6871 dollar pour une livre, après être montée jusqu'à 1,6901 dollar, son niveau le plus haut depuis début août 2009. La devise suisse reculait un peu face à l'euro, à 1,2207 franc suisse pour un euro, et montait face au dollar, à 0,8803 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a terminé à 6,2595 yuans pour un dollar, un nouveau record de faiblesse depuis mi-octobre 2012, contre 6,2578 yuans la veille, son précédent plus bas. L'once d'or a fini à 1.288,50 dollars au fixing du soir, contre 1.297,75 dollars mardi.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les cours du pétrole coté à New York sont repassés sous la barre des 100 dollars mercredi, sapés par la montée des stocks de brut aux Etats-Unis à un nouveau record et l'annonce d'une croissance faible dans le pays au premier trimestre. Le baril de light sweet crude (WTI) pour livraison en juin a reculé de 1,54 dollar sur le New York Mercantile Exchange (Nymex) pour s'établir à 99,74 dollars. L'augmentation continue des réserves de brut aux Etats-Unis est vraiment le facteur déterminant dans ce mouvement de recul, estimait Gene McGillian de Tradition Energy. Le Département américain à l'Énergie (DoE) a fait savoir que ces stocks avaient augmenté de 1,7 million de barils la semaine dernière, se hissant à 399,4 millions, leur plus haut niveau depuis 1982 en données hebdomadaires et depuis 1931 en données mensuelles. Alimentés par la très forte croissance de la production aux Etats-Unis depuis quelques années grâce à de nouvelles techniques d'exploitation, ces stocks sont en progression quasi-continue depuis le début de l'année. Les réserves de produits raffinés - produits distillés comme le gazole et le fioul de chauffage ou l'essence- ont elles aussi augmenté.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

MANAGEMENT, DROIT, PATRIMOINE

LES CONSÉQUENCES D'UN RETARD DE VOL

La Cour de cassation rappelle, à l'occasion d'un litige entre des particuliers et une compagnie aérienne, que seul le dommage prévisible, lors de la conclusion du contrat, est réparable. Un couple titulaire de billets d'avion pour deux vols aller-retour ont vu leur premier vol retardé de plusieurs heures, ce qui les a empêché de rejoindre l'aéroport à temps pour embarquer sur le second vol et les a contraints à acheter de nouveaux billets auprès d'une autre compagnie pour poursuivre leur voyage. Ils ont assigné la compagnie aérienne en indemnisation de leur préjudice pour un montant correspondant au prix de rachat des billets. La juridiction de proximité de Marseille condamne la compagnie aérienne au

paiement de dommages-intérêts sur le fondement de la convention de Montréal. Le 2 avril 2014, la Cour de cassation rejette le pourvoi de la compagnie aérienne car la Convention de Montréal prévoit que seul le dommage prévisible, lors de la conclusion du contrat, est réparable. A fortiori, il ne ressort ni des énonciations du jugement attaqué, ni d'aucune des autres productions, que la compagnie aérienne ait soutenu qu'elle ne pouvait prévoir, lors de la conclusion du contrat, que le terme du vol faisant l'objet de celui-ci, n'était pas la destination finale des intéressés et que ces derniers avaient conclu un autre contrat de transport aérien, avec une autre compagnie aérienne, pour poursuivre leur voyage.

MESURES FACILITANT L'EXERCICE DES DROITS DES TRAVAILLEURS DANS L'UNION EUROPÉENNE

La directive 2014/54/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014, relative à des mesures facilitant l'exercice des droits conférés aux travailleurs dans le contexte de la libre circulation des travailleurs, a été publiée au Journal officiel de l'Union européenne du 30 avril 2014. Cette directive énonce des dispositions destinées à faciliter et à uniformiser la manière d'appliquer et de faire respecter les droits conférés par l'article 45 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et par les articles 1er à 10 du règlement (UE) n° 492/2011. Elle s'applique aux citoyens de l'Union qui exercent ces droits et aux membres de leur famille. Cette directive s'applique aux aspects suivants de la libre circulation des travailleurs :

- l'accès à l'emploi ;
- les conditions d'emploi et de travail, notamment en matière de rémunération, de licenciement, de santé et de sécurité sur le lieu de travail et, si un travailleur de l'Union perd son emploi, de réintégration professionnelle ou de réemploi ;
- le bénéfice des avantages sociaux et fiscaux ;
- l'affiliation syndicale et l'éligibilité aux organes de représentation des travailleurs ;
- l'accès à la formation ;
- l'accès au logement ;
- l'accès des enfants des travailleurs de l'Union à l'enseignement, à l'apprentissage et à la formation professionnelle ;
- l'assistance accordée par les bureaux d'emploi.

Ce texte aborde la défense des droits des travailleurs et des partenaires sociaux, les organismes chargés de promouvoir l'égalité de traitement et de soutenir les travailleurs de l'Union et les membres de leur famille, le dialogue entre les Etats membres et les partenaires sociaux et organisations non gouvernementales concernées, l'accès et diffusion d'informations, et enfin les prescriptions minimales concernant l'égalité de traitement entre les travailleurs et la protection des travailleurs. La directive entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD

TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53 euros de l'heure. Avec cette hausse, le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est différent.

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers augmente de 0,69 % sur un an. Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers atteint 124,83. Sur un an, il augmente de 0,69 %.

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

L'indice du coût de la construction (ICC) s'établit à 1 615 au quatrième trimestre 2013 après 1 612 au trimestre précédent. En glissement annuel, l'ICC diminue (-1,46 %).

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX

Un avis publié au Journal officiel du 6 avril 2014 précise que l'indice des loyers commerciaux (ILC) du quatrième trimestre 2013, calculé sur une référence 100 au premier trimestre de 2008, atteint 108,46.

POPULATION

POPULATION 2011: 404 635 habitants

OFFRE

PIB 2012 : **8033** dont 34 % de PIB non marchand (2 732)

IMPORTATIONS 2012: **2686**

RESSOURCES TOTALES : 10 719

DEMANDE

CONSOMMATION 2012: 8 467 (**4895** ménage et **3572** administration)

INVESTISSEMENT 2012 : **1419**

EXPORTATIONS 2012 : **808**

DEMANDE TOTALE : 10 719

PRIX

FÉVRIER 2014 : 0,8 % % sur un mois ; 0,5 % sur un an.

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C) en février 2014:68 810 (+0,5% sur un mois et 3,4 % sur un an).

OFFRES D'EMPLOI en février 2014 : 1210 (- 3,9 % sur trois mois).

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49 800 (dont 8,500 industrie , 7,500 construction, 33,800 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : **5 004 (-10,9 %)**

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/

AGENDA DU MOIS D 'AVRIL 2014

- Déclaration et paiement de la TVA correspondant aux opérations de mars 2014 et, éventuellement, demande de remboursement du crédit de TVA au titre du mois de mars 2014.

AVRIL 01

- Entreprises de 20 salariés et plus : déclaration annuelle d'emploi des travailleurs handicapés, et éventuellement, paiement de la contribution à l'Agefiph.

AVRIL 05

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés au plus tard le 28 février 2014.
- Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.
- Professionnels libéraux : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.

AVRIL 08

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : relevé des contrats de travail conclus ou résiliés en février 2014 à transmettre à la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

AVRIL 12

- Assujettis à la TVA réalisant des opérations intracommunautaires : dépôt auprès des douanes de la déclaration d'échanges de biens et de la déclaration européenne des services pour les opérations intervenues en février 2014.

AVRIL 15

- Entreprises dont l'effectif est supérieur à 9 et inférieur à 50 salariés, et entreprises de 9 salariés au plus ayant opté pour le paiement mensuel des charges sociales : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014.
- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 30 novembre 2013 : paiement du solde de l'impôt sur les sociétés et

de la contribution sociale ainsi que, le cas échéant, de la contribution exceptionnelle. • Employeurs assujettis à la taxe sur les salaires : paiement de la taxe sur les salaires payés en février 2014 lorsque le total des sommes dues au titre de 2013 excédait 10 000 €. • Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés : versement de l'acompte d'IS, de l'acompte de contribution sociale, le cas échéant, du versement anticipé de la contribution exceptionnelle, le cas échéant, et de la contribution sur les dividendes distribués, le cas échéant. • Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés dans les 10 premiers jours de mars 2014.

AVRIL 20

• Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande). • Professionnels libéraux: paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande).

AVRIL 25

• Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés entre le 11 et le 20 mars 2014.

AVRIL 30

• Entreprises assujetties à la participation-construction : versement de la participation de 0,45 % des salaires 2012. • Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 30 septembre 2013 : télétransmission de la déclaration annuelle des résultats et des documents annexes. • Entreprises de 10 salariés ou plus : date limite d'engagement de certaines dépenses déductibles de la participation à la formation professionnelle continue. • Établissements créés ou repris en 2013 : déclaration provisoire n°1447-C relative à la cotisation foncière des entreprises (CFE) .

LA NATION À VOTRE SERVICE